



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 21 septembre 2016

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Emma PARENT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

Excusés : Gérard FORAY

1. Désignation du secrétaire de séance

Caroline BILLOT est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 20 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Modification du tableau des effectifs au 01/10/2016

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe pour assurer les missions d'agent d'entretien des bâtiments et de la voirie et donc d'actualiser le tableau des emplois permanents comme suit.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide - la suppression, à compter du 01/10/2016 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique 2^{ème} classe

- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique 1^{ère} classe

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Fixe par conséquent comme suit le tableau des effectifs à compter du 01/10/2016 :

GRADES	NBRE DE POSTE	Temps complet / Temps non complet
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	Temps complet : 35h / 35h
Rédacteur	1	Temps complet : 35h / 35h
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	Temps complet : 35h / 35h
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	Temps complet : 35h / 35h
Agent de maîtrise principal	1	Temps complet : 35h / 35h
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet : 35h / 35h
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	Temps complet : 35h / 35h

4. Consultation travaux de voirie chemin de la Fontaine

Suite à la reprise par la commune de la portion de RD7, cédée par le Conseil départemental de la Haute-Savoie, dans sa partie nommée chemin de la Fontaine, une consultation a été lancée afin de mettre en œuvre des travaux de réfection de voirie et de mise en sécurité.

Les 3 entreprises consultées ont fait les offres suivantes :

- Eiffage : 37 575 € HT
- Colas : 38 080 € HT
- Enrobalp : 47 295 € HT.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Attribue le marché de travaux de réfection de voirie et de mise en sécurité du chemin de la Fontaine à Eiffage pour un montant de 37 575 € HT.
Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion et au paiement de ce marché.

5. Rénovation de la Mairie / Avenant n°1 au marché du Lot 1 / SECA

Monsieur le Maire explique que des travaux supplémentaires de gros œuvre doivent faire l'objet d'un avenant au marché passé pour le lot 1 avec l'entreprise SECA :

- Protection d'une fresque murale et reprise de piliers 2 001,67 € HT
- Forage et démolition d'une roche au droit de la fosse l'ascenseur 2 640,00 € HT
- Encadrement en pierre calcaire + remplacement 2 jambages 5 817,48 € HT

Cette plus value qui s'élève à 10 459,15 € HT, soit 3,19% du marché initial, porte le marché à 327 644,28 € HT. Monsieur le Maire propose au Consal de passer l'avenant correspondant.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°1 de plus value de 10 459,15 € HT du lot 1 / gros œuvre / SECA

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

6. BP 2016 / Décision modificative n°2

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide les ouvertures et virements de crédits suivant :

	Dépenses	Recettes
2111/041 Terrain	+ 73 165 €	
1021/041 Dotations		+ 73 165 €
61521 Terrains	+ 1 000 €	
615221 Entretien et réparation bâtiment	+ 3 400 €	
615231 Entretien et réparation voirie	+ 7 810 €	
615232 Entretien et réparation réseaux	+ 1 500 €	
61558 Autres biens mobiliers	+ 1 000 €	
6182 Documentation générale	+ 500 €	
6237 Publications	+ 800 €	
6255 Frais de déménagement	+ 605 €	
6262 Frais de télécommunication	+ 2 000 €	
6355 Taxes et impôts sur les véhicules	+ 85 €	
7381 Taxe additionnelle droit mutation		+ 16 300 €
74121 Dotation solidarité rurale		+ 2 400 €
21311 Hôtel de ville	+ 25 600 €	
2313 Construction en cours	+112 500 €	
1323 Subvention du Département		+ 98 000 €
024 Produits de cessions		+ 40 100 €

7. Informations

- **La Poste** : Un représentant de la Poste a été reçu par les Maires de Valleiry et Vulbens. Il a expliqué que les chiffres « n'étaient pas bon » et donc que, à compter du 01/10/2016, le bureau de Valleiry allait fermer à 18h au lieu de 18h30 et le bureau de Vulbens serait fermé le samedi matin et ouvert du mardi au vendredi de 14h30 à 18h.

Il est certain que les chiffres ne seront pas meilleurs l'an prochain si l'on ferme davantage les bureaux locaux, de surcroît si l'on continue de considérer l'agent qui tient le bureau de Vulbens comme la variable de remplacement des agents des autres bureaux. Il ne s'agit clairement pas

d'une politique adaptée à notre territoire ; il est au contraire évident que ces mesures visent à forcer les communes à prendre en charge les carences de la Poste en mettant en place une agence postale communale. Un courrier sera adressé à la Direction dans ce sens et un appel est fait à la population d'utiliser au maximum le bureau de Poste de Vulbens et de prendre conscience qu'il est en sursis.

- **Territoire**

La CCG doit réviser ses statuts pour notamment intégrer la compétence économique, rendue obligatoire par la loi NOTRe, au 01/01/2017. L'impact pour Vulbens est le transfert de plein droit de la zone artisanale des Grands Chavannoux à la CCG qui en récupère la gestion.

La totalité du projet sera présentée au Conseil municipal d'ici la fin de l'année pour la validation des nouveaux statuts.

Le **PLU de Dingy en Vuache** a été arrêté. Il a été étudié en commission aménagement du territoire de la CCG.

La commission **transports** fait part d'une rentrée satisfaisante avec 1 978 inscrits au transport scolaire : le système d'inscription en ligne permet d'éviter les retards dans les inscriptions. Il est néanmoins regrettable que déjà les conducteurs de bus constatent des comportements inadaptés sur notre secteur. Des contrôles de carte vont être effectués et des mesures d'exclusion prises si nécessaire.

La nouvelle de l'ouverture des petites **douanes suisses frontalières** à 8h30 au lieu de 6h a provoqué un tollé général du côté français. Des discussions ont été ouvertes en urgence au sein d'une commission de travail binationale pour trouver des alternatives à l'encombrement de ces villages aux heures de pointe mais pour éviter de sursaturer la douane de Bardonnex qui est déjà bondée et permettre aux frontaliers de se rendre au travail dans des conditions acceptables.

- **Développement durable et environnement**

Notre commune a été reconnue en tant que territoire **Agenda 21** par le Ministère de l'écologie et du Développement durable.

Les étudiants en Master 1 « Développement Rural », dans le cadre d'un projet tuteuré, « Approche des pratiques et représentations des habitants de Vulbens en référence à l'Agenda 21 local » vont parcourir VULBENS à la rencontre des habitants du 14 au 18 novembre prochain. Le vendredi 18/11 une soirée de première restitution sera proposée.

2 beaux ouvrages ont été édités par **le SIAV et le SIPC**, l'un sur les contes et légendes du Pays du Vuache, l'autre sur le Vuache et ses plantes : à offrir ou à s'offrir.

La CCG va consacrer 248 000 € à la lutte contre les **espèces invasives**.

La phase 2 de la **carrière** est pratiquement terminée et remise en forme progressivement. La phase 3 suivra au printemps.

- ✓ Les comptes-rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV, du SIAV et du SIPC sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 22h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 19 octobre 2016, dans la salle du conseil temporaire, dans la partie bungalow de la mairie provisoire.

